NATIONS UNIES

ST

Secrétariat

IC/Genève/2008/10
18 mars 2008

CIRCULAIRE N°. 10

Objet : Congés de Pâques - 2008

1. Conformément aux dispositions de l'Appendice B du Règlement du personnel applicable à l'Office des Nations Unies à Genève et à la disposition 101.3(b) du Règlement du personnel, et comme indiqué dans la circulaire IC/Genève/2006/55 du 31 octobre 2006, le vendredi saint 21 mars 2008 et le lundi de Pâques 24 mars 2008 seront fériés.

2. Les services suivants seront fermés du vendredi 21 au lundi 24 mars 2008 :

   - Bibliothèque
   - Section des services médicaux de l'ONUG (Porte 2)
   - Bureau de poste
   - Cafétéria, bars et restaurant
   - UBS SA
   - Agence de voyages Carlson Wagonlit Travel
   - Kiosques à journaux Naville (Portes 6 et 41)
   - Service d'achats et de commandes des fonctionnaires internationaux (SAFI)
   - Association mutuelle des fonctionnaires internationaux (MEC)
   - Groupement de prévoyance et d'assurance des fonctionnaires internationaux (GPAFI)
   - Le Comptoir de l'Administration postale des Nations Unies (Porte 6)

3. Le Service des visites (Porte 39) sera ouvert pendant tout le week-end de Pâques de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

4. La Librairie des Nations Unies (Porte 40 et Pregny) sera ouverte pendant tout le week-end de Pâques de 10 heures à 17 heures.

5. Accès au Palais des Nations

   - Les automobilistes et les piétons pourront accéder au Palais uniquement par le portail de Pregny, qui restera ouvert en permanence.
   - Le portail du Chemin de fer ainsi que le portail des Nations seront fermés du jeudi 20 mars 2008 respectivement à 19 heures et 20 heures au mardi 25 mars 2008 à 7 heures.
   - Les piétons munis d'une carte magnétique pourront utiliser les accès suivants :

     (i) le portillon de la grille sous la voûte
     (ii) toutes les portes d'entrée aux bâtiments munies d'un lecteur de carte magnétique.

- Il sera possible pour les fonctionnaires sans carte magnétique d'accéder ou de quitter les bâtiments par les portes équipées d'un contrôle d'accès en appelant le Centre d'opérations et de contrôle du Service de la sécurité et de la sûreté par l'interphone installé à côté des portes pour se faire ouvrir à distance (int. 72900).

6. En cas de besoin, le Service de la sécurité et de la sûreté peut être contacté aux numéros suivants 24h/24h :

- Palais des Nations
  Au Centre d'opérations et de contrôle du Service de la sécurité et de la sûreté (int. 72900 ou 72902) ainsi qu'au portail de Pregny.
  URGENCE Sécurité / Feu / 1er Secours au Palais des Nations 112

- UNHCR (Rue de Montbrillant, 94)
  Dans le hall d'entrée principal (Tél. : 022 739 78 00)
  URGENCE Sécurité / Feu / 1er Secours au Palais des Nations 112

- Palais Wilson (Rue des Pâquis, 52)
  A l'entrée du bâtiment (Tél. : 022 917 93 53)
  URGENCE Sécurité / Feu / 1er Secours au Palais des Nations 112

- Bâtiment Haut-Commissariat aux droits de l'homme (Avenue Guiseppe-Motta, 48)
  A l'entrée du bâtiment (Tél. : 022 928 99 99)
  URGENCE Sécurité / Feu / 1er Secours au Palais des Nations 112

La Directrice de la Division de l'administration
(Signé) Aminata S. **Djermakoye**